

Fiche n°4

Maintien en grande section de maternelle



Date limite de réception à la MDPH : 28 mars 2025

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...